

Olivier Charrier
Expert-judiciaire
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Jean-Yves Billon
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

Florent Dauxais
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

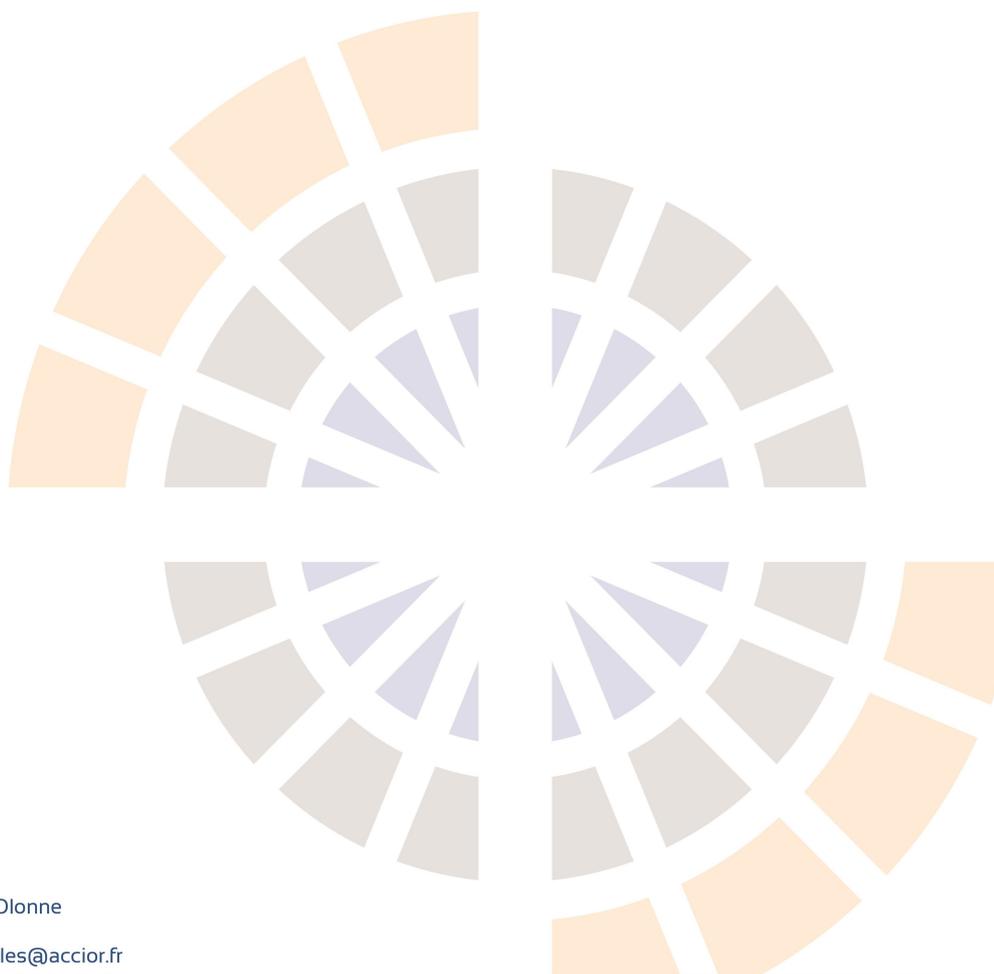
Claire Courtin
Expert-comptable

SA MAISON CLIO BLUE

Lieu dit La Tignonnière

85430 AUBIGNY

Comptes annuels au 30/09/2020
Période du 01/10/2019 au 30/09/2020



 Sommaire

Rapport de l'expert-comptable	1
Etats financiers	2
Compte résultat variation	3
Bilan	4
Bilan Passif	5
Annexe	6
Dossier de gestion	24
Soldes Intermédiaires de Gestion	25
Du résultat à la trésorerie	26
Etats complémentaires	27
Détail du Compte de Résultat	28
Détail du bilan actif	30
Détail du bilan passif	31
Documents fiscaux	32



 Rapport de l'expert-comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE relatifs à la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 71 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	4 852 537
Chiffres d'affaires	364 582
Résultat net comptable	-24 690

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Les Sables d'Olonne
Le 22/01/2021

Courtin Claire
Expert-comptable

Charrier Olivier
Expert-comptable



Etats financiers

 Compte de Résultat

		30/09/2020		30/09/2019		Variations		%		
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises Production vendue (Biens) Production vendue (Services et Travaux)	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39			
	Montant net du chiffre d'affaires	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39			
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur prov. et amort., transfert de chges Autres produits	2 859	0,78	5 036	1,10	(2 177)	-43,23			
	Total des produits d'exploitation	367 441	100,78	462 984	101,10	(95 543)	-20,64			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock Achats de matières et autres approv. Variation de stock Autres achats et charges externes	90 120	24,72	82 914	18,11	7 206	8,69		
		Impôts, taxes et versements assimilés	3 313	0,91	3 335	0,73	(22)	-0,65		
		Salaires et traitements	189 344	51,93	282 104	61,60	(92 760)	-32,88		
Charges sociales du personnel		75 346	20,67	105 397	23,02	(30 051)	-28,51			
Cotisations personnelles de l'exploitant Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov. Autres charges		29 250 6	8,02	32 146 4	7,02	(2 897) 2	-9,01 44,04			
Total des charges d'exploitation		387 380	106,25	505 902	110,47	(118 521)	-23,43			
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 939)	-5,47	(42 917)	-9,37	22 978	-53,54			
PRODUITS FINANCIERS		Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré De participations	16 243	4,46	19 639	4,29	(3 396)	-17,29		
		D'autres valeurs mob. et créances d'actif immo. Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur prov. et dépr. et transfert de chges Différences positives de change Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.			38 462	8,40	(38 462)	-100,00		
		Total des produits financiers	16 243	4,46	58 101	12,69	(41 858)	-72,04		
		CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov. Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Chges nettes sur cessions de val. mob. de plac.	18 680	5,12	61 067	13,33	(42 386)	-69,41	
	Total des charges financières		18 680	5,12	61 067	13,33	(42 386)	-69,41		
	RESULTAT FINANCIER		(2 437)	-0,67	(2 966)	-0,65	528	-17,81		
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(22 377)	-6,14	(45 883)	-10,02	23 506	-51,23		
	Total des produits exceptionnels Total des charges exceptionnelles	2 313	0,63	1 130	0,25	1 183	104,70			
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 313)	-0,63	48 870	10,67	(51 183)	-104,73			
	Participation des salariés Impôts sur les bénéfices									
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	383 684 408 374	105,24 112,01	571 085 568 098	124,71 124,05	(187 401) (159 724)	-32,81 -28,12			
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(24 690)	-6,77	2 987	0,65	(27 677)	-926,56			

 Bilan Actif

		30/09/2020			30/09/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	167 982	158 056	9 926	31 925
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	3 795 017	750 000	3 045 017	3 045 017	
Créances rattachées à des participations	1 473 619		1 473 619	1 410 148	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		5 436 617	908 056	4 528 562	4 487 090
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				9 538
	Autres créances	25 071		25 071	17 451
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	292 868		292 868	3 953	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 037		6 037	5 765
	TOTAL (III)	323 975		323 975	36 707
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 760 593	908 056	4 852 537	4 523 797

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 410 148

 Bilan Passif

		30/09/2020	30/09/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 005 774	2 639 010
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	409 426	76 170
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 411	1 261
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	26 771	23 934
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(24 690)	2 987
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		3 418 692	2 743 362
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 294 527	1 681 025
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 316	18 099
	Dettes fiscales et sociales	57 500	81 310
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	66 502		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		1 433 845	1 780 435
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		4 852 537	4 523 797
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(24 689,82)	2 987,05
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		197 264	1 780 435
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

 Annexe

Faits caractéristiques

Désignation de la société : SA MAISON CLIO BLUE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2020, dont le total du bilan est de 4 852 537 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -24 690 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/11/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Faits significatifs de l'exercice

La crise sanitaire liée au COVID-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020 par l'OMS. Depuis cette date, le gouvernement a pris des mesures qui ont entraîné un ralentissement majeur de l'économie.

Depuis le début, la crise a pour conséquence un ralentissement partiel de l'activité de la société filiale, entraînant une diminution des prestations facturées à celle-ci et la mise en place de l'activité partielle.

Evènements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêt des comptes, les impacts de cette crise sanitaire en cours ne sont pas mesurables précisément. La société a néanmoins pris différentes dispositions s'offrant à elle pour permettre sa continuité d'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

La valeur d'inventaire des titres est appréciée de différentes manières selon le type de filiales :

- lorsque la société exploite une activité, l'évaluation a été établie sur une méthode basée sur la réévaluation du fonds de commerce.

- lorsque la société détient un patrimoine immobilier ou financier, l'évaluation est basée sur la méthode de l'actif net réévalué.

L'actif net réévalué est déterminé en ajoutant aux capitaux propres la plus-value latente sur les titres de participation et les biens immobiliers.

Aucun retraitement n'est effectué au niveau de l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu du caractère exceptionnel de l'exercice écoulé lié à la crise sanitaire COVID-19, la valorisation retenue pour les titres de la filiale a été maintenue sur la base des précédents comptes annuels.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Aucun engagement n'a été valorisé en matières de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant des engagements de l'entreprise en matières d'indemnités de départ à la retraite est calculé suivant la méthode rétrospective en tenant compte des dispositions de la convention collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise et d'une actualisation financière.

Le montant des droits acquis au 30/09/2020 s'élève à 15 804 € charges sociales incluses.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 4 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TH/TF 00-02)

 Notes sur le bilan

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p. à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement	160 732		7 250			167 982
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	160 732		7 250			167 982
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 205 165		63 471			5 268 636
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 205 165		63 471			5 268 636
TOTAL	5 365 896		70 721			5 436 617

Notes sur le bilan

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2020
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	128 806	29 250		158 056
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 806	29 250		158 056
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL	128 806	29 250		158 056

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Notes sur le bilan

Frais d'établissement

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	9 926	20,00
TOTAL	9 926	

Frais de recherche

	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

Fonds commercial

	30/09/2020	Observations
Achetés avec protection juridique		
Éléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Notes sur le bilan

Filiales et participations

	30/09/2020	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
					Brute	Nette
A. Renseignements détaillés						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
SAS CLIO BLUE		531 960	368 552	95,53	3 795 017	3 045 017
2. Participations (10 à 50 %)						
1. Filiales (Plus de 50 %)						
SAS CLIO BLUE						
2. Participations (10 à 50 %)						
		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés
		1 461 624		2 774 449	(212 585)	
B. Renseignements globaux						
		Filiales non reprises en A		Participations non reprises en A		
		françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital						
Capitaux propres						
Quote part détenue en pourcentage						
Valeur comptable des titres détenus - Brute						
Valeur comptable des titres détenus - Nette						
Prêts et avances consentis						
Montant des cautions et avals						
Chiffre d'affaires						
Résultat du dernier exercice clos						
Dividendes encaissés						

 Notes sur le bilan

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chg. sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- des titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
- autres immo. financières	750 000			750 000	
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients					
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		750 000			750 000
TOTAL GENERAL		750 000			750 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

 Notes sur le bilan

Créances et Dettes

		30/09/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 473 619		1 473 619
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	7 225	7 225	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 248	4 248	
	Taxes sur la valeur ajoutée	13 598	13 598	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	6 037	6 037		
TOTAL DES CREANCES		1 504 727	31 108	1 473 619
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 236 581		1 236 581	
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 316	15 316		
	Personnel et comptes rattachés	21 022	21 022		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 776	24 776		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 362	5 362		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 340	6 340		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	57 947	57 947		
Autres dettes	66 502	66 502			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 433 845	197 264	1 236 581	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	53 699			

 Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	30/09/2020	30/09/2019	Variations	%
Créances rattachées à des participations	11 995	14 797	(2 802)	-18,94
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		9 538	(9 538)	100,0
Autres créances	2 466	170	2 296	N/S
TOTAL	14 461	24 505	(10 044)	-40,99

 Notes sur le bilan

Composition du capital social

		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Titres composants le capital social au début de l'exercice	3 824 396	0,79	3 005 774
	Titres émis pendant l'exercice			
	Titres remboursés pendant l'exercice			
	Titres composant le capital social à la fin d'exercice	3 824 396	0,79	3 005 774

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2020	30/09/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des éts de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	13 562	17 520
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 379	14 690
Dettes fiscales et sociales	34 800	51 674
Dettes fournisseurs d'immobilisation		
Autres dettes	66 502	
TOTAL	128 243	83 884

Notes sur le compte de résultat

Chiffres d'affaires

La ventilation du chiffres d'affaires par activité n'est pas détaillée car la divulgation de cette information stratégique entraînerait un préjudice grave pour l'entreprise.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires de certification des comptes : 3 642 euros
Honoraires des autres services : 0 euros

Parties liées

Montant compris dans les charges financières : 17 860 euros

Montant compris dans les produits financiers : 16 243 euros

Impôts sur les bénéfices : intégrations fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2011 la société SAS MAISON CLIO BLUE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS MAISON CLIO BLUE.

Depuis le 01/10/2011, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre à la clôture de l'exercice est composé par :

- SAS MAISON CLIO BLUE
- SAS CLIO BLUE

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières de groupe.

 Notes sur le bilan

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'Exploitation	6 037	
Charges et Produits Financiers		
Charges et Produits Exceptionnels		
TOTAL	6 037	

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	30/09/2020	30/09/2019
Produits financiers de participation	16 243	19 639
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif im		
Autres intérêts et produits assimilés		38 462
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Différences positives de change		
Total des produits financiers	16 243	16 243
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 680	61 067
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Différences négatives de change		
Total des charges financières	18 680	18 680
Résultat financier	(2 437)	(2 966)

 Notes sur le compte de résultat

Produits et Charges exceptionnels

		30/09/2020
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		2 313
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		2 313
Charges exception. s/opérat.ge	2 313	
Résultat exceptionnel		(2 313)

Autres informations

Engagements financiers

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2016	240 000	
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2017	260 000	
Cf. état Engagements financiers - Autres engagements		595 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2018	460 000	
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance par GPM en 2019	50 000	
	1 010 000	595 000
Total des engagements financiers (1)	1 010 000	595 000
(1) Dont concernant :		
Les dirigeants		
Les filiales		
Les participations		
Les autres entreprises liées		



Détail - Autres engagements

Engagements financiers - Autres engagements	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2016		90 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2017		125 000
Clause de retour à meilleure fortune abandon créance à Clio Blue en 2018		380 000
Totalisation		595 000



Dossier de gestion

 Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/10/2019 30/09/2020	12 mois	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
MARGES (Commerciale + Production)	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
- Achats non stockés (c)	745	0,20	327	0,07	418	127,69
- Autres charges externes (c)	89 375	24,51	82 587	18,03	6 788	8,22
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	274 462	75,28	375 034	81,89	(100 572)	-26,82
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	2 429	0,67	2 216	0,48	213	9,62
- Autres impôts et taxes	884	0,24	1 119	0,24	(235)	-21,00
- Salaires et traitements	189 344	51,93	282 104	61,60	(92 760)	-32,88
- Charges sociales	75 346	20,67	105 397	23,02	(30 051)	-28,51
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 458	1,77	(15 803)	-3,45	22 260	140,86
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	2 859	0,78	5 036	1,10	(2 177)	-43,23
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	29 250	8,02	32 146	7,02	(2 897)	-9,01
- Autres charges de gestion courante	6		4		2	44,04
RESULTAT EXPLOITATION	(19 939)	-5,47	(42 917)	-9,37	22 978	53,54
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	16 243	4,46	58 101	12,69	(41 858)	-72,04
- Charges financières	18 680	5,12	61 067	13,33	(42 386)	-69,41
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(22 377)	-6,14	(45 883)	-10,02	23 506	51,23
Produits exceptionnels			50 000	10,92	(50 000)	-100,00
- Charges exceptionnelles	2 313	0,63	1 130	0,25	1 183	104,70
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 313)	-0,63	48 870	10,67	(51 183)	-104,73
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	(24 690)	-6,77	2 987	0,65	(27 677)	-926,56

Du résultat à la trésorerie

	30/09/2020	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat net comptable de votre entreprise se monte à :		24 690
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	29 250	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son cycle d'exploitation	4 560	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants	700 020	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes de l'exercice	700 020	
Mais votre entreprise à des :		
Éléments à financer		
Dividendes		70 721
Acquisitions d'éléments immobilisés		386 498
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		457 219
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	3 953	
A la fin de l'exercice, compte tenu des éléments ci-dessus, la situation de trésorerie devrait s'élever à :	251 314	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		
Variation des créances clients	9 538	7 892
Variation des autres créances		
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs		2 783
Variation des autres dettes	42 691	
Besoin généré par le financement du cycle d'exploitation	41 553	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de :	292 868	



Etats complémentaires

Détail du Compte de Résultat

	01/10/2019 30/09/2020	12 mois	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	367 441	100,78	462 984	101,10	(95 543)	-20,64
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
Production vendue Services FRANCE	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
70600000 Prestations de services	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
Montant net du chiffre d'affaires	364 582	100,00	457 948	100,00	(93 366)	-20,39
Autres produits d'exploitation	2 859	0,78	5 036	1,10	(2 177)	-43,23
75800000 Produits divers gestion couran	2 859	0,78	5 036	1,10	(2 177)	-43,23
Total des charges d'exploitation	387 380	106,25	505 902	110,47	(118 521)	-23,43
Autres achats et charges externes	90 120	24,72	82 914	18,11	7 206	8,69
60630000 Fournitures entretien, petit u	715	0,20	240	0,05	476	198,64
60640000 Fournitures de bureau	30	0,01	88	0,02	(58)	-66,24
62110000 Redevance gme	8 400	2,30	8 400	1,83		
62260000 Honoraires	43 852	12,03	40 430	8,83	3 422	8,46
62270000 Frais d'actes et contentieux	529	0,15	273	0,06	256	93,83
62500000 Déplacements, missions, récept	54	0,01			54	
62510000 Frais déplacls p. morineau	59	0,02	334	0,07	(275)	-82,28
62510200 Frais j meunier	2 629	0,72			2 629	
62510400 Frais c.paignonnec			4 680	1,02	(4 680)	-100,0
62510600 Frais s. perrot			512	0,11	(512)	-100,0
62510800 Frais Sabir Malika	18 908	5,19	22 434	4,90	(3 526)	-15,72
62510900 Frais C. Levernier	13 463	3,69	2 962	0,65	10 501	354,52
62570000 Réceptions	388	0,11	706	0,15	(318)	-45,01
62600000 Affranchissements	21	0,01	68	0,01	(48)	-69,38
62700000 Services bancaires	1 072	0,29	1 788	0,39	(716)	-40,06
Impôts, taxes et versements assimilés	3 313	0,91	3 335	0,73	(22)	-0,65
63120000 Taxe d'apprentissage	921	0,25	363	0,08	558	153,72
63130000 Formation prof. (verst impôts)	1 508	0,41	1 853	0,40	(345)	-18,61
63511000 Contribut. eco. territoriale	840	0,23	1 078	0,24	(238)	-22,08
63540000 Droits d'enregistrement	44	0,01	41	0,01	3	7,32
Salaires et traitements	189 344	51,93	282 104	61,60	(92 760)	-32,88
64110000 Salaires appointements commiss	202 570	55,56	292 186	63,80	(89 615)	-30,67
64120000 Congés payés	(6 419)	-1,76	(8 839)	-1,93	2 420	27,38
64130000 Primes transport	414	0,11	451	0,10	(38)	-8,33
64150000 Commissions salariés vrp	(7 221)	-1,98	(1 694)	-0,37	(5 527)	-326,2
Charges sociales du personnel	75 346	20,67	105 397	23,02	(30 051)	-28,51
64510000 Urssaf	44 492	12,20	67 944	14,84	(23 453)	-34,52
64520000 Mutuelles	6 634	1,82	4 516	0,99	2 118	46,90
64530000 Retraite non cadres	15 712	4,31	18 923	4,13	(3 210)	-16,97
64531000 Cot. caisse proyanca . umc	2 745	0,75	3 951	0,86	(1 206)	-30,53
64532000 Cot. caisse retraite reunica	482	0,13	5 540	1,21	(5 058)	-91,31
64540000 Assedic	8 250	2,26	11 652	2,54	(3 402)	-29,20
64590000 Charges soc./congés payés	(2 153)	-0,59	(4 437)	-0,97	2 284	51,47
64591000 Charges sociales/commissions	(1 423)	-0,39	(1 646)	-0,36	223	13,55
64750000 Médecine du travail et pharmac	608	0,17	647	0,14	(39)	-5,95
64900000 Cice			(1 693)	-0,37	1 693	100,00


Détail du Compte de Résultat

	01/10/2019 30/09/2020	12 mois	01/10/2018 30/09/2019	12 mois	Variations	%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	29 250	8,02	32 146	7,02	(2 897)	-9,01
68111000 Dot. amort. s/immobil. incorpo	29 250	8,02	32 146	7,02	(2 897)	-9,01
Autres charges de gestion courante	6		4		2	44,04
65800000 Charges diverses gestion coura	6		4		2	44,04
Résultat d'exploitation	(19 939)	-5,47	(42 917)	-9,37	22 978	53,54
Total des produits financiers	16 243	4,46	58 101	12,69	(41 858)	-72,04
Produits financiers de participations	16 243	4,46	19 639	4,29	(3 396)	-17,29
76150000 Intérêts des comptes courants	16 243	4,46	19 639	4,29	(3 396)	-17,29
Reprises sur provisions & transferts de charges			38 462	8,40	(38 462)	-100,0
78662000 Repris.s/prov.dépréc.immob. fi			1 000	0,22	(1 000)	-100,0
78663000 Repris.s/prov.dépréc.élémt fin			37 462	8,18	(37 462)	-100,0
Total des charges financières	18 680	5,12	61 067	13,33	(42 386)	-69,41
Intérêts et charges assimilées	18 680	5,12	61 067	13,33	(42 386)	-69,41
66110000 Intérêts crédit de trésorerie	269	0,07	754	0,16	(485)	-64,28
66150000 Intérêts comptes courants	18 411	5,05	22 850	4,99	(4 439)	-19,43
66160000 Intérêts bancaires						-100,0
66800000 Autres charges financières			37 462	8,18	(37 462)	-100,0
Résultat financier	(2 437)	-0,67	(2 966)	-0,65	528	17,81
Résultat courant avant impôts	(22 377)	-6,14	(45 883)	-10,02	23 506	51,23
Total des produits exceptionnels			50 000	10,92	(50 000)	-100,0
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			50 000	10,92	(50 000)	-100,0
77180000 Autres produits except. de ges			50 000	10,92	(50 000)	-100,0
Total des charges exceptionnelles	2 313	0,63	1 130	0,25	1 183	104,70
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 313	0,63	130	0,03	2 183	N/S
67100000 Charges exception. s/opérat.ge	2 313	0,63			2 313	
67120000 Pénalités et amendes			130	0,03	(130)	-100,0
Charges exceptionnelles sur opération en capital			1 000	0,22	(1 000)	-100,0
67560000 VNC des éléments financiers			1 000	0,22	(1 000)	-100,0
Résultat exceptionnel	(2 313)	-0,63	48 870	10,67	(51 183)	-104,7
Résultat de l'exercice	(24 690)	-6,77	2 987	0,65	(27 677)	-926,5


Détail du bilan actif

	01/10/2019 30/09/2020	01/10/2018 30/09/2019
Capital souscrit non appelé		
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	4 528 562	4 487 090
Frais d'établissement	9 926	31 925
20100000 Frais d'établissement	18 574	18 574
20130000 Frais sur augmentation capital	149 408	142 158
28010000 Amortis. frais d'établissement	(18 574)	(18 058)
28013000 Amortissement frais sur augmen	(139 482)	(110 748)
Autres participations	3 045 017	3 045 017
26100000 Titres de participation	3 795 017	3 795 017
29610000 Provis. dépréc. titres partici	(750 000)	(750 000)
Créances rattachées à des participations	1 473 619	1 410 148
26710000 Compte courant Clio Blue	1 461 624	1 395 351
26780000 Intérêts courus s/créances rat	11 995	14 797
TOTAL III - Actif Circulant NET	323 975	36 707
Créances clients et comptes rattachés		9 538
41800000 Clients factures à établir		9 538
Autres créances	25 071	17 451
42500000 Personnel avances et acomptes	4 759	797
42870100 Aide activité partielle à recevoir	2 466	
43870000 Organ.sociaux produits à recev		170
44400000 Etat impôts sociétés	4 248	13 514
44566100 Tva ded. achats b/s	429	568
44586000 Tva s/ fourn.factures non parv	2 085	2 402
44587500 Tva S/ Aae	11 084	
Disponibilités	292 868	3 953
51214000 CIC	292 868	3 953
Charges constatées d'avance	6 037	5 765
48600000 Charges constatées d'avance	6 037	5 765
TOTAL DU BILAN ACTIF	4 852 537	4 523 797


Détail du bilan passif

	01/10/2019 30/09/2020	01/10/2018 30/09/2019
TOTAL I - Capitaux propres	3 418 692	2 743 362
Capital Social ou individuel	3 005 774	2 639 010
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	3 005 774	2 639 010
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	409 426	76 170
10410000 Primes d'émission	409 426	76 170
Réserve légale	1 411	1 261
10610000 Réserve légale	1 411	1 261
Autres réserves	26 771	23 934
10680000 Autres réserves	26 771	23 934
Résultat de l'exercice	(24 690)	2 987
TOTAL II - Autres fonds propres		
TOTAL III - Total des Provisions		
TOTAL IV - Total des dettes	1 433 845	1 780 435
Emprunts et dettes financières divers	1 294 527	1 681 025
17110000 Compte courant gpm	1 223 570	1 571 909
17180000 Interets courus sur dettes	13 011	16 812
45100000 Compte courant intégration Cli	4 248	38 948
45500400 C.c. c. poignonnec	12	12
45500500 C.c. d.morineau	217	215
45500600 C.c. i. gigoï	52 459	51 966
45501000 C.c. jmjaffrezic	459	455
45580000 Associés intérêts courus	551	708
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 316	18 099
040C Collectif fournisseurs créditeurs		3 409
40100000 Fournisseurs	1 936	
40810000 Fourn.factures non parvenues	13 379	14 690
Dettes fiscales et sociales	57 500	81 310
42810000 Commissions sur ventes a payer	4 082	11 303
42820000 Dettes provis. pr congés à pay	16 940	23 359
43100000 Urssaf	6 682	8 950
43700000 Autres organismes sociaux	2 443	3 792
43733000 Caisse irpvpr	21	2 106
43750000 Retraite cadres	5 659	7 692
43780000 Autres caisses	855	1 302
43810000 Charges sociales sur commissio	1 633	3 056
43820000 Charges sociales s/congés à pa	7 483	9 636
44210000 Prélèvement à la source	1 679	1 968
44551000 Tva à décaisser	5 362	2 236
44587000 Tva sur facture à établir		1 590
44860000 Etat charges à payer	4 661	4 320
Autres dettes	66 502	
41980000 Clients rrr à accorder	66 502	
TOTAL DU BILAN PASSIF	4 852 537	4 523 797



Documents fiscaux

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102019** et clos le **30092020** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE de La Roche-sur-Yon
 Cité administrative
 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SA MAISON CLIO BLUE
 Lieu dit La Tignonnière
 85430 AUBIGNY

Insp. IFU N° dossier N° Siret **53224283100016**

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Services fournis principalement
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **24 690**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines art 44 octies A Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W
 Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS
 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE**

OGA/OMGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D OLLONNE 39 Rue Denis Papin 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 95 07 48
 BP 81830
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A le

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, un droit de suppression, un droit de limitation, un droit de portabilité, un droit de révocabilité, un droit de suppression des données et un droit de désabonnement.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Lieu dit La Tignonnière		85430 AUBIGNY						
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6								
		Exercice N, clos le, 30092020						
		N-1 30092019						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	167 982	AC	158 056	9 926	31 925
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	3 795 017	CV	750 000	3 045 017	3 045 017
		Créances rattachées à des participations	BB	1 473 619	BC		1 473 619	1 410 148
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TO TAL (II)		BJ	5 436 617	BK	908 056	4 528 562	4 487 090	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			9 538
		Autres créances (3)	BZ	25 071	CA		25 071	17 451
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	292 868	CG		292 868	3 953	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	6 037	CI		6 037	5 765	
	TO TAL (III)	CJ	323 975	CK		323 975	36 707	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	5 760 593	IA	908 056	4 852 537	4 523 797	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 005 774)	DA	3 005 774	2 639 010
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	409 426	76 170
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 411	1 261
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	26 771	23 934
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(24 690)	2 987
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	3 418 692	2 743 362
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 294 527	1 681 025
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 316	18 099
	Dettes fiscales et sociales	DY	57 500	81 310
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	66 502	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	1 433 845	1 780 435
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	4 852 537	4 523 797
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	197 264	1 780 435	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

		Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	364 582	FH	364 582	457 948	
		FJ	364 582	FK	364 582	457 948	
	Chiffres d'affaires nets*			FL			
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 859	5 036	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	367 441	462 984	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	90 120	82 914	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 313	3 335	
	Salaires et traitements *			FY	189 344	282 104	
	Charges sociales (10)			FZ	75 346	105 397	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	29 250	32 146
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	6	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	387 380	505 902
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(19 939)	(42 917)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	16 243	19 639	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		38 462	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	16 243	16 243	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	18 680	61 067	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	18 680	18 680	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(2 437)	(2 966)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(22 377)	(45 883)	

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	50 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	50 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 313
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 313
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(2 313)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	383 684
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	408 374
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(24 690)
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
			IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	16 243
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	17 860
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges	A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	2 313		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2053 - Détail des produits et charges exceptionnels

au 30/09/2020

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Charges excep. /op'ration gestion	2 313	
Totalisation	2 313	

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
								2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	160 732		D8		D9	7 250			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD			KE		KF				
CORPORELLES	Terrains				KG			KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ			KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM			KN		KO				
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2	KP			KQ		KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	KS			KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW		KX				
		Matériel de transport *			KY			KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB			LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK			LL		LM				
	TOTAL III				LN			LO		LP				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T				
	Autres participations				8U	5 205 165		8V		8W	63 471			
	Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U		1V				
	TOTAL IV				LQ	5 205 165		LR		LS	63 471			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	5 365 896		ØH		ØJ	70 721				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			CØ	167 982		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LV			1X			
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LY			
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD			ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS			MG			MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM			MN		MO		
		Matériel de transport		IV			MP			MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS			MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV			MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NA		NB	
	Avances et acomptes				NC			ND			NE		NF	
	TOTAL III				IY			NG			NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			M7		ØW	
	Autres participations				IØ			ØX	5 268 636		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E			2F		2G	
	TOTAL IV				I3			NJ	5 268 636		NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	5 436 617		ØL		ØM		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 2 | 0**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	128 806	EL	29 250	EM		EN	158 056
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	128 806	ØP	29 250	ØQ		ØR	158 056

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				S4
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				V5
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE					Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C	6D	
			6E	6F	6G	6H	
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
			9U	9V	9W	9X	
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	750 000	TY	TZ	UA	750 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	750 000	UB	UC	UD	750 000
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	1 473 619	UM		UN	1 473 619			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieure-ment constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	7 225		7 225					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 248		4 248				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	13 598		13 598				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	6 037		6 037					
	TOTAUX		VT	1 504 727	VU	31 108	VV	1 473 619			
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 236 581			1 236 581					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 316		15 316						
Personnel et comptes rattachés		8C	21 022		21 022						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 776		24 776						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 362		5 362					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 340		6 340					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	57 947		57 947						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	66 502		66 502						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 433 845	VZ	197 264	1 236 581					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		53 699		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30092020				
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	REGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFERÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
						TOTAL I						
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs											
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation											
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)											
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .											
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *											
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
			Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI						
déficit (II moins I)										24 690		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RESULTAT FISCAL BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		0		24 690		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Néant *

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

		E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI		E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z7	
	TOTAL I	E3	

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

		E4	24 690
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY	
	• imposées au taux de 15 %	E6	
	• imposées au taux de 0 %	EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	
III - RESULTAT FISCAL	TOTAL II	F1	24 690

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	24 690
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	24 690

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	1 465 229	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	1 465 229	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 465 229	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	24 423	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102019**
clos le : **30092020**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	1 465 229
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	1 465 229
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	24 690
Total des déficits restant à reporter	H9	1 489 919

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2)				
			(3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)				
							(3)
	N-2			(2)			
				(3)			
	N-3			(2)			
				(3)			
	N-4			(2)			
				(3)			
	N-5			(2)			
				(3)			
N-6			(2)				
			(3)				
N-7			(2)				
			(3)				
N-8			(2)				
			(3)				
N-9			(2)				
			(3)				
N-10			(2)				
			(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	150					
					- Autres réserves		ZD	2 837					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 987			Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	2 987		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
					TOTAL II	ZH	2 987						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété				J8		XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	8 400		8 400			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	44 381		40 703			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	37 339		33 812			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	90 120		82 914			
IMPOSTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	840		1 078			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	2 473		2 257			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	3 313		3 335			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	85 590		89 156			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	13 081		14 971			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *						ØB	202 570					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,20 %		1,35 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR	1
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(24 690)	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
					Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(243 989)	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
					Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ	5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2020

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon

Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
	CA			CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble						24 690	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY		24 690	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		24 690	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
	Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
	Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
	Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
	Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
	Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
	Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
	SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(24 690)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13	(24 690)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

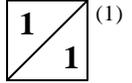
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



Dénomination de la société mère :	SA MAISON CLIO BLUE		
SIREN de la société mère :	532242831		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SA MAISON CLIO BLUE		
SIREN de la société intégrée :	532242831		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE de La Roche-sur-Yon Cité administrative 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie 85004 La Roche-sur-Yon Cedex		
Exercice ouvert le : 01102019	clos le : 30092020		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑩		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SA MAISON CLIO BLUE** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❻	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA MAISON CLIO BLUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102019		et clos le : 30092020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		7
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		364 582
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1	OX	364 582
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		2 859
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	2 859
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		745
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		89 375
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		6
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	90 127
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	277 315
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA		277 315
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		364 582
Effectifs au sens de la CVAE	EY		7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		3 139 031
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|2|0] N° SIRET [5|3|2|2|4|2|8|3|1|0|0|0|1|6]
 DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SA MAISON CLIO BLUE]
 ADRESSE (voie) [Lieu dit La Tignonnière]
 CODE POSTAL [85430] VILLE [AUBIGNY]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	5	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 288 630
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	6	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	535 766

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [SASU] Dénomination [PSM]
 N° SIREN (si société établie en France) [799028329] % de détention [10,37] Nb de parts ou actions [396 680]
 Adresse : N° [10] Voie [Rond Point de la Corbinière]
 Code postal [44000] Commune [REZE] Pays [FRANCE]

Forme juridique [SARL] Dénomination [GROUPE PATRICK MORINEAU]
 N° SIREN (si société établie en France) [380316687] % de détention [67,54] Nb de parts ou actions [2 582 985]
 Adresse : N° [55] Voie [rue de Turbigo]
 Code postal [75003] Commune [PARIS] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []
 Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|2|0|

N° SIRET 5|3|2|2|4|2|8|3|1|0|0|0|1|6

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SA MAISON CLIO BLUE

ADRESSE (voie) Lieu dit La Tignonnière

CODE POSTAL 85430 VILLE AUBIGNY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	<input type="text" value="SAS"/>	Dénomination	<input type="text" value="CLIO BLUE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="321833097"/>	% de détention	<input type="text" value="95,53"/>
Adresse : N°	<input type="text" value="55"/>	Voie	<input type="text" value="rue de Turbigo"/>
Code postal	<input type="text" value="75003"/>	Commune	<input type="text" value="PARIS"/>
		Pays	<input type="text" value="FRANCE"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Intégration fiscale - Résultat d'ensemble

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102019** et clos le **30092020** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE de La Roche-sur-Yon
 Cité administrative
 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SA MAISON CLIO BLUE
Lieu dit La Tignonnaire
85430 AUBIGNY

Insp. IFU N° dossier **53224283100016** N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :
B ACTIVITE
 Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Services fournis principalement
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.
 n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) **243 989**
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
 Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
 (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines art 44 octies A Pôle de compétitivité
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
 Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **SAGE**

OGA/OMGA **Visueur conventionné**
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : ACCIOR LES SABLES D OLLONNE 39 Rue Denis Papin 85180 Les Sables d'Olonne 02 51 95 07 48
 BP 81830
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

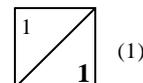
Signature et qualité du déclarant

A le

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libérées, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification. Pour en savoir plus, consultez le site www.cnil.fr

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant *

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice		Déficit		Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
	AC	AD	AD	AC				
S.A. MAISON CLIO BLUE 5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6		24 690						
SAS CLIO BLUE 3 2 1 8 3 3 0 9 7 0 0 1 0 8		219 299						
SOUS-TOTAL	BE		BF	243 989				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA		BB	243 989				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)				AL				
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)					AG		BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SA MAISON CLIO BLUE
SIREN de la société mère :	5 3 2 2 4 2 8 3 1
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE de La Roche-sur-Yon Cité administrative 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Exercice ouvert le : 01102019	clos le : 30092020

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins values non encore imposées ou dont la quote-part de frais et charges afférente a été neutralisée ⁴
NT

Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**
N° SIRET : 53224283100016
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées	HV		3 139 031
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	HQ		
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutrialisées	HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)	HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI	HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe	HZ		
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %	HM		
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)	HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	
	Déficit	HC	243 989
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble	HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble	HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *	HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *	HG		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	
	Déficit	HL	243 989

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SA MAISON CLIO BLUE**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie
85004 La Roche-sur-Yon Cedex
Exercice ouvert le : **01102019**
clos le : **30092020**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	1 464 805
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	1 464 805
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	243 989
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	1 708 794

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N			(2) (3)				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)				
	N-2			(2) (3)			
	N-3			(2) (3)			
	N-4			(2) (3)			
	N-5			(2) (3)			
	N-6			(2) (3)			
	N-7			(2) (3)			
	N-8			(2) (3)			
	N-9			(2) (3)			
	N-10			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES**



(1)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET **5 3 2 2 4 2 8 3 1 0 0 0 1 6**

SIE de La Roche-sur-Yon

Adresse du service des impôts des entreprises Cité administrative

où est déposée la déclaration de résultats : 10, rue du 93e-Régiment-d'Infanterie

85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
SAS CLIO BLUE SAS, Sté par actions 321833097	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'	4 248			
TOTAL					

LE

LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total
ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	4 248

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
S.A. MAISON CLIO BLUE 532242831			
SAS CLIO BLUE 321833097	4 248	4 248	
TOTAL	4 248	4 248	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.
 Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;
 - de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.
 Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CREANCES NON RETENUS
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE
A COMPTE DU 1er JANVIER 1992 ET AVANT LE 1ER JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**

N° SIRET : 53224283100016

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6	
S.A. MAISON CLIO BLU	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
SA à conseil d'administratio	Au titre de l'exercice					
SAS CLIO BLUE	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
SAS, Sté par actions simpl	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
TOTAL						

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058 ER 2020

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions			
	CA			CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		243 989	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX			CY		243 989	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ			DA		243 989	
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	
	BT	B9	C1	A1	C2	C3	
	Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
	Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
	Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
	Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
	Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
	Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
	SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
	TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
	TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%			B5			B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3						

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SA MAISON CLIO BLUE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE de La Roche-sur-Yon
Cité administrative
10, rue du 93e-Régiment-d'Infanteri
85004 La Roche-sur-Yon Cedex

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **53224283100016**

Exercice ouvert le : **01102019**

clos le : **30092020**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB		
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD		FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH		
TOTAL		FK		FL		
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM		FN		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ		
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6	
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**

Dénomination de la société mère : **SA MAISON CLIO BLUE**N° SIRET de la société mère : **53224283100016**Exercice ouvert le : **01102019**clos le : **30092020****IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	532242831	Adresse		NON		
Forme Juridique	S.A.					
Dénomination	MAISON CLIO BLUE					
Adresse	Lieu dit La Tignonnière					
	85430 AUBIGNY FRANCE					
Siren	321833097	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	CLIO BLUE					
Adresse	55 rue de Turbigo					
	75003 PARIS					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				